

REPUBLIQUE
FRANCAISE

COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichée le : 17/02/2025
Jusqu'au : 17/04/2025

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Le Jeudi 13 Février 2025 à 18h,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA VOULTE-SUR-RHONE s'est réuni en salle du Conseil Municipal sur convocation et sous la présidence de Bernard BROTTES, Maire.

Session ordinaire
Du
13/02/2025

Etaient présents : Bernard BROTTES, Sylvie ANDRE-COSTE, Jacques VOLLE, Martine BOULON, Christine PASTURAL, Sébastien LANONE, Lucien RIVAT, Didier VENTUROLI, Sandrine MEJEAN, Rachel KLEIN, Alain GAS, Jérôme LEBRAT, Sébastien WALTERSKI, Martine VABRES, Jimmy VERDOT, Christel DUVERNOIS, Stanislas ANTHERION

Date de convocation :
07/02/2025

Date d'affichage :
07/02/2025

Absent (s) excusé (s) :

Nombre de
conseillers :

Bernard PICCOTTI a donné procuration à Alain GAS
Nadine CHAIX-IMBERTECHE a donné procuration à Jérôme LEBRAT
Thierry SEILER a donné procuration à Jacques VOLLE
Éric PAQUERIAUD a donné procuration à Rachel KLEIN
Aurélie ANTHERION a donné procuration à Stanislas ANTHERION
Manon REYNE a donné procuration à Bernard BROTTES
Cynthia HOARAU a donné procuration à Christel DUVERNOIS
Blandine PUAUX a donné procuration à Martine BOULON
Nicolas DEGREGORIO n'a pas donné procuration

En exercice : 26
Présents : 17
Procurations : 8
Votants : 25

Jacques VOLLE a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, l'instance peut valablement délibérer.

N°	Objet	Délibérant
2025/001	REGLES ET DUREES DES AMORTISSEMENTS – ACTUALISATION	Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents : <ul style="list-style-type: none"> • ADOpte les durées d'amortissement proposées ci-après pour les immobilisations acquises ; • ADOpte la règle de calcul au prorata temporis des amortissements d'immobilisations à compter du 1er janvier 2025 ; • FIXE le seuil de bien dit de « faible valeur » à amortir sur un an à 2 000 € TTC ; • PRECISE qu'afin d'éviter une fastidieuse proratisation, les biens dit de « faible valeur » seront amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition ;

		<ul style="list-style-type: none"> • APPLIQUE la méthode de comptabilisation par composant pour distinguer les éléments constitutifs d'une immobilisation corporelle dont le rythme de renouvellement est différent ; • APPROUVE le principe de sortie de l'inventaire comptable, de l'état de l'actif et du bilan, des biens de « faible valeur » dès lors qu'ils ont été intégralement amortis ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2025/002	SUBVENTION POUR OPERATION UN FRUIT A LA RECRE	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE Monsieur le Maire à accorder à l'école élémentaire des Cités avec versement à l'OCCE (coopérative scolaire de l'école) une subvention de 440 € ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2025/003	ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A DEMISSION	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ELIT le nouvel adjoint au Maire : Alain GAS ; • DECIDE que l'adjoint désigné occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacants, soit le 3ème rang. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2025/004	ACTUALISATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à 16 votes pour et 9 votes contre (CHAIX-IMBERTECHE, KLEIN, LEBRAT, MEJEAN, PAQUERIAUD, RIVAT, VABRES, VERDOT, WALTERSKI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VALIDE à compter du 1er mars 2025 les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux selon la répartition énoncée ci avant. • DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 et suivants. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2025/005	CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2026 – 2029	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CHARGE le Centre de Gestion (07) de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées ; • AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>

2025/006	PRECISIONS A LA DELIBERATION 2024-049 - AGENTS RECENSEURS	Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents : <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE les modalités de rémunération des agents recenseurs définies dans le tableau ci-dessus. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
2025/007	CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents : <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la modification correspondante au tableau des effectifs ; • AUTORISE Monsieur le Maire à lancer toutes les démarches et à signer tout document se rapportant à la présente délibération. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
2025/008	CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENT - SERVICES AFFAIRES SCOLAIRES	Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents : <ul style="list-style-type: none"> • Article 1 : Créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 8 heures ; • Article 2 : Créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 8 heures ; • Article 3 : Créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 12 heures ; • Article 4 : Créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 6 heures ; • DIT que les crédits seront inscrits au budget 2025, chapitre 012 ; • AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
2025/009	CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENT - SERVICES TECHNIQUES	Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents : <ul style="list-style-type: none"> • Article 1 : un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein des équipements sportifs (entretien et travaux dans les différents bâtiments) dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet ; • Article 2 : un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein de l'équipe espaces verts dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet ;

		<ul style="list-style-type: none"> • DIT que les crédits seront inscrits au budget 2025, chapitre 012 ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2025/010	<p align="center">CREATION D'UN EMPLOI POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE</p>	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à 24 votes pour et 1 abstention (KLEIN) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CREE un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 30 heures ; • DIT que les crédits seront inscrits au budget 2025, chapitre 012 ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2025/011	<p align="center">DECLASSEMENT DU BATIMENT SITUÉ RUE RENE CASSIN ANCIENNE CELLULE EMPLOI</p>	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à 16 votes pour et 9 votes contre (CHAIX-IMBERTECHE, KLEIN, LEBRAT, MEJEAN, PAQUERIAUD, RIVAT, VABRES, VERDOT, WALTERSKI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CONSTATE la désaffectation du domaine public du tènement foncier considéré ; • APPROUVE son déclassement du domaine public communal pour son classement dans le domaine privé communal ; • AUTORISE Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions utiles en ce qui concerne l'exécution et le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2025/012	<p align="center">AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REHABILITATION THERMIQUE DU GYMNASSE LELEU AVEC LE SDEA</p>	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le projet de réhabilitation thermique du gymnase Leleu selon la nouvelle enveloppe prévisionnelle précisée en annexes ; • APPROUVE l'avenant à la convention de mandat existante entre la commune de la Voulte sur Rhône et le SDEA pour « la réhabilitation thermique du Gymnase Leleu » ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2025/013	<p align="center">CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS D'ENTRAINEMENT AU TIR DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE</p>	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la convention avec l'association « Les Arquebusiers d'Eurre » pour la mise à disposition de leur stand de tir ; • DIT que les crédits seront inscrits au budget 2025 ;

		<ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2025/014	<p>CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES CONCERTS DE POCHE » POUR L'ANNEE 2025</p>	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VALIDE la convention avec l'association « Les Concerts de Poche » pour l'année 2025 ; • DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025, section de fonctionnement ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2025/015	<p>CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITES AVEC LA COMMUNE DE PRIVAS</p>	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation aux frais de scolarité à intervenir avec la Commune de Privas, pour les années scolaires 2023/2024 et 2024/2025 ; • DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif 2025. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>

Fin de séance à 20h31